

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**Identificateur de produit****Nom du produit** TiONA® 100, TiONA® 113, TiONA® 121, TiONA® 122, TiONA® 128, TiONA® 134**Synonymes** Dioxyde de Titane**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation****Utilisations recommandées** Pigment**Utilisations déconseillées** Pour des utilisations uniquement en installations industrielles.**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse du fournisseur** The Gulf Titanium Company Ltd.
Sari Street (in front of Airport Municipality)
Al Rabwah district, P.O. Box 13586
Jeddah 21414, Kingdom of Saudi Arabia
Telephone: +966 012 224 8000**Pour plus d'informations, contacter****Adresse e-mail** chemprodsteward@tronox.com**Numéro d'appel d'urgence 24
heures sur 24****Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec 1-800-424-9300**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification**

Substance ou mélange non classés comme dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Éléments d'étiquetage**APERÇU EN CAS D'URGENCE****Non dangereux****Aspect** Poudre **État physique** solide **Odeur** Aucun(e)**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Intervention

Sans objet

Mentions de mise en garde - Stockage

Conservé conformément aux réglementations locales

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

Autres dangers Aucun(e).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes Dioxyde de Titane

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	>80

4. PREMIERS SECOURS

PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuelle tel que requis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction déconseillés Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Dangers spécifiques dus au produit chimique Éviter toute formation de poussières

Produits de combustion dangereux Non combustible
Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Insensible aux chocs
Sensibilité aux décharges d'électricité statique Insensible

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter toute formation de poussières. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les équipes d'intervention Approcher la zone dans le sens du vent. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Moyens de collecte Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute génération de poussières. Utiliser l'équipement de protection individuelle tel que requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage Le produit peut être emballé dans un conditionnement commercial normal ; papier ou plastique.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition Une surveillance personnelle, professionnelle et environnementale peut être effectuée pour éviter une exposition supérieure aux limites recommandées.

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH	Inde
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³	-

NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation, Captation par aspiration des poussières à la source, Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues. Gants de protection.

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Conserver séparément les vêtements de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	solide	Aspect	Poudre
Odeur	Aucun(e)	Seuil olfactif	Sans objet

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6 - 10	10g/100ml solution aqueuse
Point de fusion/point de congélation	1830 °C	Point/intervalle de fusion
Point / intervalle d'ébullition	2972 °C	-
Point d'éclair		Sans objet
Taux d'évaporation		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)		Sans objet
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Sans objet	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Sans objet	
Pression de vapeur		Sans objet
Densité de vapeur		Sans objet
Densité	3.7-4.1	-
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	-
Solubilité(s)	Insoluble dans les solvants communs	-
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité		Sans objet
Température de décomposition		Sans objet
Viscosité cinématique		Sans objet
Viscosité dynamique		Sans objet
Propriétés d'inflammabilité	Ininflammable	
Propriétés explosives	N'est pas un explosif	
Propriétés comburantes	Aucun(e) connu(e)	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Point d'écoulement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucun(e)
Densité	~ 4 kg/L
Densité apparente	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Possibilités de réactions dangereuses ave	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Conditions à éviter	Formation de poussières
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies Les informations de cette section correspondent à un résumé des conclusions de l'évaluation de la sécurité chimique conduite sous l'égide de REACH.
Inhalation	En tant que poussière nuisible, une exposition prolongée au-delà des limites recommandées peut entraîner des effets néfastes aux poumons.
Contact avec les yeux	Aucune donnée disponible
Contact avec la peau	Le dioxyde de titane ne pénètre pas la peau humaine intacte ou abrasée.
Ingestion	Aucune donnée disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	> 5000 mg/kg (Rat)	-	> 6,82 mg/L (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Aucune information disponible
------------------	-------------------------------

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le dioxyde de titane n'était pas classifiable comme étant corrosif pour la peau en se fondant sur les résultats du test in vivo pour le dioxyde de titane soumis dans le dossier d'enregistrement de la présentation jointe de l'Union européenne (REACH) quant à cette substance.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le dioxyde de titane n'était pas classifiable en tant qu'irritant pour les yeux en se fondant sur les résultats du test in vivo pour le dioxyde de titane soumis dans le dossier

d'enregistrement de la présentation jointe de l'Union européenne (REACH) quant à cette substance.

Sensibilisation

Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le dioxyde de titane était négatif lors des tests in vitro pendant les titrages de mutation bactérienne inverse et lors des titrages de clastogénicité et de mutation génique de cellules de mammifères ainsi que lors des tests in vivo.

Cancérogénicité

Le dioxyde de titane est classé par le CIRC comme cancérogène possible pour l'homme (Groupe 2B). Ce classement se base sur des preuves insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et des résultats suffisants sur l'animal de laboratoire.
Dioxyde de titane : Lors d'études portant sur des rats exposés à une inhalation pendant toute la durée de leur vie, il a été démontré que les particules de dioxyde de titane de taille respirable présentes dans l'air entraînent des tumeurs pulmonaires à des concentrations associées à d'importantes charges de particules dans les poumons ainsi qu'à une surcharge pulmonaire et une inflammation successives. Toutefois, d'autres animaux de laboratoire tels que les souris et les hamsters n'ont pas développé de tumeurs pulmonaires dans des conditions de test similaires avec du dioxyde de titane. D'autre part, des études portant sur l'épidémiologie humaine ne suggèrent pas d'association entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et le risque de cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	Group 2B	-	X

Légende

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme
Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain*

*OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
X - Présent*

Toxicité pour la reproduction

Le dioxyde de titane n'était pas classifiable en tant que danger pour la reproduction en se fondant sur les résultats du test in vivo pour le dioxyde de titane soumis dans le dossier d'enregistrement de la présentation jointe de l'Union européenne (REACH) quant à cette substance.

Toxicité pour le développement Aucun(e) connu(e)

Tératogénicité Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Le dioxyde de titane n'est pas classifiable en se fondant sur l'absence d'effets toxiques significatifs et/ou sévères chez les humains ou avec des animaux expérimentaux à la suite d'expositions intenses.

STOT - exposition répétée

L'exposition répétée par inhalation chez des rats de poussières pauvrement solubles telles que le dioxyde de titane est à l'origine d'un profil d'effets pulmonaires notamment par inflammation et par fibrose qui ne sont pas observés chez d'autres espèces de rongeurs, de primates non humains ou d'humains dans des conditions similaires. C'est pourquoi, le dioxyde de titane n'est pas classifiable pour une exposition répétée.

Effets sur certains organes cibles

Yeux, Poumons, Système respiratoire

Danger par aspiration

Sans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le dioxyde de titane présente une toxicité relativement faible pour les organismes

aquatiques.

Persistance et dégradabilité Le dioxyde de titane est persistant et n'est pas bioaccumulable. N'est pas facilement biodégradable.

Bioaccumulation LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE

Mobilité Non mobile

Autres effets néfastes Aucune information disponible
Ozone Sans objet

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient. Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

OACI (aérien)

Nom d'expédition Non réglementé

IATA

Nom d'expédition Non réglementé

IATA - Substances interdites au transport aérien N'est pas conforme

IATA - Substances interdites au transport de passagers N'est pas conforme

IMDG

Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme

DSL Est conforme

EINECS/ELINCS Est conforme

ENCS Est conforme

IECSC Est conforme

KECL Est conforme

PICCS Est conforme

AICS (Australie) Est conforme

NZIoC Est conforme

TCSI Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques

modifiées

- ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AICS - Inventaire australien des substances chimiques
- NZIC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
- TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan

Inventory - Turkey - Regulation on Inventory and Control of Chemicals - HPV Chemicals

This product does not comply with SDLL

Turkey - Air Pollution Control Due to Industrial Site Sources - Emission Limits - Carcinogenic Substances

N'est pas conforme

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA

311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	oui
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparée par	Département de la gestion des produits
Date d'émission	15-mai-2009
Date de révision	25-juil.-2019
Autres informations	Ce produit est destiné à un usage industriel. Il n'est pas destiné à la consommation ou à un usage cosmétique, pharmaceutique ou médical. Tronox ne vendra pas sciemment le produit pour un usage à ces fins.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la

matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité